

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL MAE-ONGD

Réunion du 20 septembre 2013

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères :

- Madame Martine SCHOMMER
- Monsieur Manuel TONNAR
- Madame Geneviève HENGEN
- Monsieur Frank MERTENS
- Madame Alexandra ALLEN
- Madame Sarah ANJO
- Madame Peggy FRANTZEN (pour le point 1. de l'ordre du jour)
- Madame Marianne DONVEN (pour le point 5. de l'ordre du jour)
- Monsieur Max LAMESCH (pour le point 5. de l'ordre du jour)

Pour les ONGD :

- Madame Christine DAHM (Cercle)
- Monsieur Fabien LEDECQ (Cercle)
- Madame Monica FERNANDES (Cercle)
- Monsieur Marc KEUP (ASTM)
- Monsieur Andreas VOGT (Caritas)
- Monsieur Martin LAGNEAU (Handicap International Luxembourg)
- Madame Denise RICHARD (Bridderlech Deelen)
- Monsieur Paul DELAUNOIS (Médecins sans Frontières)
- Monsieur Dennis YAUN (Cercle)
- Monsieur François-Xavier DUPRET (Cercle)

Excusée:

- Madame Aude EHLINGER (SOS Faim)

1. Année Européenne du Développement en 2015

Le Ministère a poursuivi ses discussions préliminaires avec le Cercle et les ONG présentes au sujet de la tenue en 2015 de l'année européenne du développement. En tant que Présidence du Conseil de l'UE au cours du 2ème semestre 2015, le Luxembourg devra notamment organiser, fin 2015, l'événement de clôture de cet exercice de sensibilisation, de responsabilisation et de communication, auquel les ONG seront associées de près.

Un coordinateur national devra être nommé et un programme établi côté luxembourgeois, regroupant les activités prévues dans le cadre de cette initiative gérée par la Commission européenne. Un programme détaillé avec les activités envisagées est à soumettre au plus tard au 1er septembre 2014 à la Commission pour approbation.

L'accent a été mis sur le nécessaire aspect européen des activités à envisager: la Commission n'est en effet prête à cofinancer les activités d'un Etat membre que si elles portent sur l'aide au développement de l'UE (et non pas celles portant sur des aides purement bilatérales des EM).

Le Cercle a informé qu'il allait saisir les ONG éducation au développement de cette initiative afin qu'elles fassent des suggestions de projets pour 2015 (l'exemple du festival cinéma du sud sur le thème du développement a été évoqué). Dans sa prise de position CONCORD insiste sur le caractère participatif de l'événement de même que sur la nécessité de davantage de cohérence en matière de développement (convergence des différentes politiques de l'UE vers les mêmes objectifs).

Le Cercle prendra contact avec le 'Cercle' letton (la Lettonie détiendra la Présidence UE au premier semestre 2015) en novembre prochain pour discuter des préparatifs en vue de l'année 2015.

2. Report des Assises

En raison des élections anticipées à Luxembourg, le Ministre de la Coopération avait pris la décision de reporter les Assises, prévues pour septembre 2013, estimant qu'il ne pouvait plus apporter aux Assises l'élément essentiel de prospection politique. Ainsi, les prochaines Assises auront lieu au printemps 2013, suivant la volonté du futur Ministre de la Coopération. A lui aussi de décider si l'année 2014 donnera lieu à une seule ou deux éditions d'Assises de la Coopération.

En fonction du calendrier électoral, la déclaration du Ministre à la Chambre des députés, a aussi dû être reportée.

Afin de maintenir les dialogue avec les ONG sur le thème de l'après-2015 et en vue du Sommet OMD, le 25 septembre 2013 à New York, la Direction de la Coopération avait décidé d'inviter les ONG à une rencontre à ce sujet, qui eut lieu le 20 septembre, suite au GT MAE-ONG.

Un autre évènement prévu en marge des Assises, la conférence du GRIP sur la sécurité au Sahel, aura lieu le 24 octobre 2013.

3. Révision des Conditions générales (excl. partie sur les subsides sensibilisation)

Les discussions se sont basées sur un document contenant une proposition du MAE pour la révision des conditions générales. Cette proposition du MAE compilait d'un côté ses propres suggestions de modifications et répondait aussi à des commentaires qui lui avaient été communiqués au préalable par le Cercle et les ONG.

Les pages 1-13 peuvent désormais être considérées comme approuvées des deux côtés, à l'exception de quelques précisions que le Ministère devra encore apporter aux p. 7 à 8 (voire proposition en annexe), ainsi qu'une formulation à la p. 12, qui reste ouverte à discussion (au sujet du niveau de concentration, exigé par le Ministère lors de la conclusion d'un accord-cadre).

Lors du prochain groupe de travail, ces points ouverts devront être discutés et par ailleurs, les discussions se poursuivront à la p. 14 du document des conditions générales (*II.B Procédure de mise en œuvre*).

4. Subsides sensibilisation : confirmation de l'accord trouvé pour les conditions générales, prochaines étapes concernant l'adaptation des schémas, clarification de l'entrée en vigueur

Le MAE a envoyé les conditions générales de sensibilisation révisées, suite aux discussions du groupe de travail MAE/GEDEV (groupe ONG éducation au développement), au Cercle pour validation finale par les ONG.

Le Cercle demande le report de la validation finale du texte, car les ONG ont encore quelques remarques à faire et doivent faire approuver les textes par leur Conseil d'administration. Il a été convenu que les derniers détails seraient réglés lors d'une réunion entre le MAE et l'équipe EDEV du Cercle et que les dernières modifications éventuelles seraient actées lors du prochain groupe de travail MAE-ONG. Il a été souligné que le texte soumis avait été validé, au préalable, étape par étape, par les représentants des ONG et du Cercle.

5. Stratégie et conditions générales pour l'aide humanitaire: état des lieux

Les commentaires consolidés des ONG relatifs à la stratégie en matière d'aide humanitaire (envoyée par le Ministère le 28 juin) ont été transmis au Ministère en date du 19 septembre et il revient au Ministère de voir si et dans quelle mesure il pourra leur donner suite.

En ce qui concerne les commentaires des ONG sur les conditions générales pour l'aide humanitaire, les ONG humanitaires se réuniront le 23 septembre 2013 et transmettront leurs commentaires au Ministère au cours du mois d'octobre. Les ONG humanitaires ont accueilli favorablement le fait de disposer dorénavant de conditions générales spécifiques pour l'aide humanitaire, tout en soulignant que la mise en commun de leurs commentaires ne sera pas un exercice facile.

6. Divers

- **Activités récentes dans le cadre de la consultation du Cercle sur l'Efficacité du développement autour du thème de la transparence**

Le Cercle informe le Ministère qu'il poursuit actuellement son travail sur la transparence, le deuxième volet de ses lignes directrices de la consultation sur

l'efficacité du développement. L'université de Luxembourg a mené une étude sur la transparence chez les ONG luxembourgeoises. Les volets « partenariats & transparence », ainsi que « l'apprentissage mutuel » (dont l'évaluation et l'évaluation par les pairs) restent à traiter. En 2014, le Cercle souhaite approfondir les volets 1 (partenariats) et 2 (transparence et apprentissage mutuel) au lieu de passer au volet 3 (droits humains).

- **Questionnaire Eurodad**

Le Ministère explique que le recueil des informations demandées dans le questionnaire d'EURODAD sur la fuite des capitaux, n'a pas été un exercice facile, et ceci notamment au vu du bref délai de réponse accordé et de la coordination nécessaire entre le MAE, le Ministère de la Justice et le Ministère des Finances. Le Ministère informe les ONG que la distribution dudit questionnaire n'avait par ailleurs pas été correcte, puisque ni la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, ni celle auprès des Nations unies à Genève ne sont habilitées à y répondre.

Le Ministère réitère sa disponibilité d'approfondir le dialogue à ce sujet avec les ONG.

- **Date pour une réunion sur la révision des tableaux de bord**

Le Ministère accuse réception de la lettre du Cercle du 25 juillet 2013, concernant la révision des tableaux de bord pour les accords-cadres. Si la lettre omet d'énoncer des propositions concrètes de modifications à apporter aux différents tableaux, les changements à apporter ne semblent pas si fondamentaux au Ministère qu'ils justifieraient le recours à un consultant externe. Il propose donc de les discuter lors d'une réunion spécifique entre le MAE et les ONG évoluant sous l'instrument de l'accord-cadre, en présence du responsable pour les statistiques du côté du MAE, qui pourra apporter son expertise dans l'élaboration de tels tableaux.

<p>La prochaine réunion du groupe de travail MAE-ONGD aura lieu le 21 octobre 2013 à 14h30 dans les locaux du MAE.</p>
